

Déclaration FSU – CTPD du 31 mars 2011

Lors du dernier CTPD nous n'avons pas manqué de dénoncer les nouvelles réductions de moyens dont seraient victimes les établissements sarthois à la rentrée 2011. Réductions d'autant plus inacceptables qu'elles interviennent, rappelons-le, dans un contexte d'augmentation des effectifs. Comme à l'accoutumée, il nous avait alors été répondu que nos lunettes de syndicalistes nous empêchaient de bien voir la situation et que les dotations avaient été prévues en tenant compte des exacts besoins des établissements.

Depuis les conseils d'administration se sont réunis pour étudier chacun leur dotation. Et que s'est-il passé ? Nous avons vu se déployer un mouvement d'une ampleur rarement atteinte de rejet des répartitions. Et, ne jouons pas vainement sur les mots, ce rejet massif des répartitions ne remet pas en cause le travail des Principales ou des Principaux mais bien les dotations elles-mêmes qui ne permettent plus au collèges de fonctionner en respectant les prescriptions mêmes de l'Education nationale. Les chefs d'établissement ont d'ailleurs manifesté fin février devant la Rectorat leur indignation de devoir fonctionner hors des cadres légaux.

Alors de deux choses l'une. Soit ce département comptent des centaines de collègues ayant des difficultés de compréhension, et ce y compris dans les rangs de direction, soit nous avons raison ! La première hypothèse étant peu probable, vous en conviendrez, il serait temps de prendre en considération ces voix qui remontent du terrain car il serait impensable de décider indéfiniment contre l'avis des intéressés.

Malheureusement les documents que vous nous avez communiqués ne semblent pas porter la trace de cette nécessaire prise de conscience puisqu'ils entérinent la suppression de 14 postes en collèges à la rentrée prochaine, ce qui n'atténue pas la tendance enregistrée l'année dernière mais l'amplifie. Nous en avons alors identifiés trois.

A cela s'ajoute d'autres motifs de mécontentement parmi lesquels figurent tout d'abord la question du positionnement des stagiaires M2. Cette question appelle des remarques tant sur le fond que sur la forme du procédé.

Sur le fond nous estimons que les modalités de ce stage sont inacceptables car :

- l'étudiant-stagiaire est potentiellement amené à prendre en responsabilité totale et sans préparation l'intégralité des classes du tuteur, soit un service complet de 18 heures
- les étudiants doivent préparer dans le même temps les oraux du concours ainsi qu'un mémoire d'une trentaine de pages, ce qui représente une quantité de travail inenvisageable aux dires même des principaux intéressés
- en l'absence d'un cadrage précis, il n'est pas dit que tous les stagiaires aient des services complets d'enseignement à assurer, ce qui introduit une inégalité de traitement face au temps disponible pour préparer le concours
- il se pourrait bien que ce stage serve d'alibi dédouanant de la nécessité de toute formation professionnelle ultérieure

Sur la forme, le procédé mérite aussi d'être condamné car ces stages ont été mis en place dans une urgence et une précipitation trahissant une odieuse tentative de passage en force. Il n'est en effet pas incongru de penser que cette stratégie qui en dernier recours laisse le soin aux chefs d'établissement de désigner autoritairement les tuteurs anticipe les réticences justifiées des collègues d'accepter de l'être dans ces conditions.

Au chapitre des stagiaires nous devons aussi condamner la logique d'affectation des reçus aux concours initiée à la rentrée 2010 et étendue à la rentrée 2011. Ils étaient 26 à être cette année positionnés, sans formation, sur des postes complets en collège. Ils seront 39 à la rentrée prochaine, ce qui, dégât collatéral, réduit à peu de choses le droit à la mobilité des professeurs.

Dans ces conditions nous ne pouvons que renouveler notre appel à refuser d'être tuteur.